Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 064-216404780-20260930-AR2026092901-DE

Commune de SAINT-FAUST
Pyrénées-Atlantiques

Extrait du Procès-verbal des Délibérations
Du Conseil Municipal exceptionnel du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre 2026 à 19h30, le Conseil Municipal exceptionnel, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Mme Victoire MAHIEU**, Maire.

Présents : Hervé WALLEZ, Sébastien MAJESTE, Audrey BURGUE, Cédric HERARD, Christine FLORAS, Sylvie VALLAT, Christophe BLANCHET, Camille BAZAILLACQ, Mathieu PEYROUTET, Julie CASEMAYOU, Bruno BERNOS, Vincent RICHOU

Absents :

Absent mais ayant donné pouvoir :

Vincent MATHY a donné pouvoir à **Audrey BURGUE**
Claire MUSSET a donné pouvoir à **Christine FLORAS**

Secrétaire de séance : **Camille BAZAILLACQ**

Début de séance : 19h38

Objet : Augmentation tarif cantine au 1er octobre 2026

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que SPBL PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION, distributeur des repas à la cantine de l'école de Saint Faust, augmente les tarifs chaque année.
Ces hausses n'ont pas été répercutées sur le prix du repas payé par les familles, depuis 2023, le tarif proposé par la SPBL PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION est supérieur au tarif actuel que la mairie facture aux familles, il est donc nécessaire d'augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE D'augmenter les tarifs de la cantine et d'instaurer un prix pour les enfants de 3.80 € pour un repas et pour les adultes 4.40€ pour un repas à compter du 1er octobre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Victoire MAHIEU

MAIRIE de ST FAUST (64) Pyrénées-Atlantiques